



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1555 V
SÉANCE DU 6 JUIN 2023

**Bouclément de deux crédits d'études abandonnés sans dépense
(PR-1555 V)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu l'article 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 72 oui

Article unique. – Les deux crédits d'études suivants:

- 250 000 francs pour l'étude de couverture du terrain bituminé, sis stade du Bout-du-Monde, route de Vessy 12 (PR-1054/3 votée le 21 mai 2014);
- 250 000 francs pour l'inspection de divers ouvrages d'art (PR-1122/5 votée le 27 avril 2016),

sont abandonnés et bouclés sans dépense.

Certifié conforme :

Le Secrétaire:

Pierre Scherb

Le Président:

Pierre de Boccard